

MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 19. - Qui ont pris part à la délibération : 16 - Convocation : 13/03/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

Présents : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, M. Jean-Pierre OCULY, M. José MENDES GONCALVES, Mme Anne FRÉRET, M. Gervais RABASTÉ, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEBOIS, M. Gaëtan DEBAËR, Mme Myriam DRUET, Mme Ingrid D'ARANJO, Mme Christelle CHAMBON et Christophe DEFLANDRE.

Excusés : Mme Murielle RAVIART qui donne pouvoir à Mme Anne FRÉRET.
M. Philippe LEJEUNE.
Mme Aline HUTIN qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre OCULY.
M. Xavier GÉRARD qui donne pouvoir à M. Gaëtan DĒBAER.

Absents : M. Clément DELAHAYE,
Mme Mélanie BOULANGER.

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 février 2025 qui sera signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

1- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025.

Après avoir reçu les présidents des associations, et suite à la réunion du bureau municipal, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions 2025 comme suit :

	2024	2025	Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas
AGEA	700 €	700 €	13			M. RAVIART, G. DEBAËR, M. DRUET
AIPE	800 €	800 €	15			C. CHAMBON
Anciens combattants	200 €	200 €	16			
Cadan's Fit	500 €	300 €	15			S. GEFFROY
Carrefour Amitié	800 €	800 €	14			JP OCULY, G. DEBAËR
Connaissance et Sauvegarde	500 €	500 €	15			M. RAVIART
Croix Rouge	600 €	600 €	16			
Football Club	800 €	800 €	15			C. DEFLANDRE
Jardins familiaux	100 €	100 €	15	A. FRERET		
Alors, on joue !	350 €	200 €	16			
Pompiers de Clermont	150 €	150 €	16			
Restos du Cœur	500 €	500 €	16			
Souvenir Français	200 €	200 €	16			
Tribal Bikers	2 000 €	2 500 €	15			I. D'ARANJO
Villacler - Art Brico	500 €	200 €	15			X. GÉRARD
Verticale Clermontoise	-	150 €	14		JP OCULY, A. FRERET	
Secours Catholique	-	100 €	15	I. D'ARANJO		

2- CONTINGENT SCOLAIRE 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le contingent des écoles pour l'achat des fournitures scolaires et les sorties comme suit :

	2024	2025	%
Maternelle Orme	52 € / enfant	52 € / enfant	0 %
Elémentaire Chaplin	65 € / enfant	65 € / enfant	0 %
Elémentaire Orme	68 € / enfant	68 € / enfant	0 %
Voyage	16 € / enfant	16 € / enfant	0 %
RASED	800 €	800 €	0 %

3- SUBVENTION AU C.C.A.S. 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 10 000 euros au C.C.A.S. pour l'année 2025.

4- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE.

Monsieur le Maire présente l'état détaillé des frais de fonctionnement qui déterminent le montant des frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune.

Charges de gestion courante	38 889,22 €
Fournitures	12 364,32 €
Sorties et transport	2 152,80 €
Personnel	117 658,00 €
Total	171 064,34 €

Le nombre total d'enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont à la rentrée de septembre 2024 s'élevait à 154 enfants.

Le montant des frais s'élève donc à 1 110,81 € / enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer les frais aux communes de résidence des enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont.

5- PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED.

Monsieur le Maire présente l'état des frais annuels de fonctionnement du Réseau d'Aide Sociale à l'Enfance en Difficulté (RASED).

Les communes adhérentes participent à hauteur du nombre d'élèves scolarisés sur leur commune au 1^{er} septembre 2024.

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

- Eau	168,06 €
- Electricité + chauffage	1 675,77 €
- Téléphone et internet	625,74 €
- Fournitures éducatives	509,89 €
- Frais de personnel	1 095,67 €
- Assurance	64,80 €
- Copies	19,97 €
Total	4 159,90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer le prorata des frais de fonctionnement aux communes concernées suivantes :

Communes	Nombre d'élèves	Participation
Neuilly-sous-Clermont	154	609,54 €
Cambronne-lès-Clermont	144	569,96 €
Syndicat scolaire des Vignes Blanches	136	538,29 €
Nointel	119	471,01 €
Breuil-le-Sec	238	942,01 €
Breuil-le-Vert	260	1 029,09 €
TOTAL	1051	4 159,90 €

6- COMPTE DE GESTION 2024.

Après s'être fait présenter le budget 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandat, le compte de gestion délivré par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

accepte, à l'unanimité, le compte de gestion de Madame le Receveur Municipal et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif 2024 puis quitte la séance.

Sous la Présidence de M. Gaëtan DEBAËR, doyen d'âge de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2023 qui se détaille comme suit :

	Solde cumulé 2023	Affectation	Réalisation 2024	Solde cumulé 2024
Investissement	- 26 647,73 €		45 214,71 €	18 566,98 €
Fonctionnement	236 133,08 €	0 €	289 425,36 €	525 558,44 €
Total	209 485,35 €		334 640,07 €	544 125,42 €

Le Conseil Municipal, 15 pour, approuve le compte administratif 2024.

8- AFFECTATION DU RESULTAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent 2024	18 566,98 €	Excédent 2024	525 558,44 €
Reste à réaliser Dépenses	262 220,00 €		
Reste à réaliser Recettes	112 107,87€		
Total	- 131 545,15 €	Affectation	- 131 545,15 €
Affectation 1068	131 545,15 €		
Total	0,00 €	Total 002	394 013,29 €

9- VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des 3 taxes pour l'année 2025 comme suit :

	Base 2025	Taux 2025	Produit 2025
TFB	1 466 000 €	61,18 %	896 899 €
TFNB	56 100 €	64,17 %	35 999 €
TH	77 900 €	13,58 %	10 579 €
	TOTAL		943 477 €

10- BUDGET PRIMITIF 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'équilibre du Budget Primitif 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions 2025	1 487 650,05 €	1 519 896,70€
Virement vers la section d'Investissement (023)	426 259,94 €	
Excédent fonctionnement 2024		394 013,29€
Total	1 913 909,99 €	1 913 909,99 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser	262 220,00 €	112 107,87 €
Propositions 2025	649 110,36 €	222 850,42 €
Affectation excédent de Fonctionnement (1068)		131 545,15 €
Excédent d'investissement 2024 (001)		18 566,98 €
Virement de la section de fonctionnement (021)		426 259,94 €
Total	911 330,36 €	911 330,36 €

Le budget primitif 2025 s'équilibre à 1 913 909,99 euros en fonctionnement et à 911 330,36 euros en investissement et l'assemblée délibérante délègue, à l'unanimité, la possibilité au maire de faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % en Section de fonctionnement et en Section d'investissement.

11- MUTUALISATION SERVICE INFORMATIQUE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les travaux de mutualisation du matériel et du personnel se sont poursuivis au sein de la Communauté de Communes du Clermontois.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu les statuts de l'EPCI,

Vu l'avis du Comité social territorial de l'EPCI du 5 décembre 2024,

L'avis du Comité Technique (CST) du Centre de Gestion de l'Oise étant nécessaire et consultatif, la commune a déposé une demande d'avis.

Cette demande a reçu un avis favorable des membres du CST le 6 mars 2025.

Vu le projet de convention,

Considérant le souhait de la commune de Neuilly-sous-Clermont d'adhérer à la mutualisation et de bénéficier de la mise à disposition de personnel pour la maintenance des postes et des logiciels de bureautique, la maintenance des postes scolaires, la vérification des accès internet, la gestion des serveurs, le conseil en sécurité informatique et l'appui technique à l'achat de matériel,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de mutualisation et la mesure de mise à disposition de services pour la réalisation de prestations informatiques entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention et de l'autoriser à la signer au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, 15 pour, 1 abstention (C. CHAMBON),

- approuve la proposition de convention de mutualisation et de la mesure de mise à disposition de services pour la réalisation de prestations informatiques entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

- donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention de mutualisation, la mesure de mise à disposition et tout autre document se rapportant à cette affaire.

12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

► Mme Ingrid D'ARANJO demande si la commune bénéficiera d'un refleurissement cette année ?

Monsieur le Maire lui répond que oui et notamment devant la Commanderie.

► Mme Sofia GEFFROY demande un marquage sur le sol rue de Titencourt pour matérialiser l'interdiction de stationnement.

Monsieur le Maire lui indique que ce sera fait.

13- ÉLÉMENTS DE CALENDRIER :

- Samedi 22 mars 2025 : Dictée de Patrick TESTARD.
- Dimanche 27 avril 2025 : Parcours du cœur.
- Dimanche 4 mai 2025 : Course de caisses à savon folkloriques.
- Jeudi 8 mai 2025 : Cérémonie aux monuments aux morts.
- Dimanche 25 mai 2025 : Festi'Jazz.
- Samedi 21 juin 2025 : Fête de la musique.
- Samedi 28 juin 2025 : Kermesse des écoles.
- Dimanche 29 juin 2025 : Brocante de l'Atelier.
- Dimanche 13 juillet : Un dimanche comme autrefois.
- Samedi 30 août : Jeux Intervillages.
- Samedi 6 septembre : Saint-Fiacre.
- Samedi 20 septembre : Saint-Christophe.
- Samedi 20 et dimanche 21 septembre : Journées du Patrimoine.
- Dimanche 28 septembre : Nettoyons la Nature.
- Samedi 4 octobre : Octobre rose.
- Samedi 11 octobre : Soirée Cabaret.
- Vendredi 31 octobre : Soirée Halloween.
- Mardi 11 novembre : Cérémonie aux monuments aux morts.
- Samedi 22 novembre : Brevet des collèves et Soirée d'Automne de l'AIPE.
- Un jeudi de novembre : Contes d'Automne.
- Dimanche 7 décembre : Marché de Noël.
- Samedi 13 décembre : Le colis des aînés.
- Mercredi 17 décembre : Spectacle de Noël des enfants.
- Jeudi 18 décembre : Les vœux du Maire.
- Dimanche 21 décembre : La balade du père Noël.

Séance levée à 20h15

Le 06/06/2025

Le Maire, M. Christophe

Le 6/6/2025

Le secrétaire de séance, Jean-Pierre OCULY.

